



Association pour le Développement  
de l'Apiculture en Pays de la Loire

## L'info ADA Pays de la Loire n°72

Fin février 2026



### **Retard dans le paiement des MAEC api 2025**

La Région Pays de la Loire nous a informé que les paiements des MAEC api 2025 ne devraient pas avoir lieu avant le mois de mai 2026.

Ce paiement tardif est dû à des retards dans le déploiement de l'outil informatique de gestion des dossiers de la Région.



## **Table ronde sur le frelon à Nantes, le samedi 7 mars**

L'UNAPLA organise une table ronde sur le frelon le samedi 7 mars 2026. Tout apiculteur intéressé est invité à venir y assister.

[Invitation à la table ronde "frelon"](#)



## **Visioconférence sur le marché du miel, le lundi 2 mars à 9h**

**Le SAPCO** (Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre et de l'Ouest, antenne régionale de la FFAP) **vous propose une visio conférence sur le sujet du marché du miel** avec M. Jacques Combes, consultant indépendant, spécialiste du marché du miel.

Après une présentation sur la situation actuelle du marché du miel européen, monsieur Combes proposera une réflexion sur les conséquences des accords en cours (**Mercosur**) pour le marché français du miel. Suivra une session de questions réponses de 30min après l'heure d'intervention de monsieur Combes.

**Tout apiculteur intéressé est invité à venir y assister**

Visioconférence prévue le lundi 2 mars de 9h à 10h30.

Pour y assister il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous à l'horaire indiqué:

[Participer à la visioconférence](#)

Le SAPCO informe au passage qu'une nouvelle pétition contre la nouvelle proposition de loi Duplomb est en cours.

Lien vers la pétition:

- <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5103>



## Faire financer les formations de vos salariés

Vous souhaitez que votre salarié se forme? Sachez que vous pouvez faire prendre en charge 50% des montants de frais de formation par OCAPIAT.

Pour cela il faut effectuer votre demande de prise en charge en amont de la formation concernée et en vérifier l'éligibilité auprès d'OCAPIAT (il faut notamment que l'organisme formateur soit certifié Qualiopi).

Pour rappel les exploitations apicoles adhérentes à l'ADA Pays de la Loire peuvent faire participer leurs salariés aux formations de l'ADA pour 60€ par journée de formation.

En savoir plus sur le site web  
OCAPIAT



## En savoir plus sur les syndicats apicoles en Pays de la Loire

Pour faire suite à la présentation du SAPCO et de la Confédération Paysanne lors de l'Assemblée Générale de l'ADA Pays de la Loire, nous vous partageons quelques informations pour en savoir plus ou pour y adhérer.

### **SAPCO - Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre Ouest**

Le SAPCO est un membre de la FFAP, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels. Adhérer au SAPCO vous permet donc d'adhérer automatiquement à la FFAP.

L'adhésion comprend aussi une possibilité d'adhésion groupée à un éco-organisme.

- [Adhérer au SAPCO](#)
- [Consulter le site web de la FFAP](#)
- Vous avez des questions? Contactez directement Erwann Cesbron, président du SAPCO : 06 51 00 12 69

## Section apicole de la Confédération Paysanne

La Confédération Paysanne possède une section apicole régionale en Pays de la Loire depuis 2023.

- [Site web de la Confédération Paysanne des Pays de la Loire](#)
- Pour en savoir plus vous pouvez contacter l'animatrice régionale, Annabelle Monthé-Lopez : 06 73 63 06 53 /contact@confederationpaysanne-pdl.fr

Vous voulez en savoir plus sur le syndicalisme en apiculture professionnelle?

- Consultez notre article sur le sujet [dans le numéro de l'Abeille libre de mai 2024](#) (pages 14 à 17)



## **Découvrez ou redécouvrez le site web de l'ADA !**

L'ADA Pays de la Loire possède un site internet qui peut vous servir à trouver de nombreuses informations, et notamment:

- Notre programme de formations et rencontres et les formulaires pour s'y inscrire
- Nos communications passées (Abeille libre et newsletters)
- Des petites annonces: recherche de stages ou de salariés, vente de matériel, exploitations à transmettre, ...
- Nos derniers de travaux, des informations techniques et des outils utiles pour votre exploitation
- Des informations sur les aides disponibles pour les apiculteurs des Pays de la Loire

Site web ADA PL



## **Enquête FranceAgriMer toujours en cours**

L'enquête FranceAgriMer sur la production de miel 2025 prend fin le 6 mars. Pensez à la compléter si ce n'est déjà fait !

Participer à l'enquête



## **Informations sur les nouvelles règles de financement VIVEA**

VIVEA, le fonds de formation des agriculteurs, modifie les règles de remboursement des formations à partir de 2026. Ces changements font suite

à une surconsommation des fonds annuellement disponibles en fin d'année 2025.

**Voici quelques informations sur ces changements.**

### **Rappels préalables sur le fonctionnement du fonds VIVEA**

VIVEA est un fonds de financement des formations des agriculteurs non salariés (cotisants de solidarité compris). Les agriculteurs y cotisent automatiquement via leurs prélèvements MSA.

Ces fonds sont ensuite mobilisables par chaque agriculteur pour financer les formations qu'il souhaite suivre et qui s'inscrivent dans une liste de priorités éligibles par VIVEA.

L'organisme proposant la formation dépose une demande de financement auprès de VIVEA, qui lui verse ensuite directement les montants associés.

Un agriculteur ne peut pas toucher directement ces fonds, ils peuvent uniquement être perçus par la structure qui propose la formation.

### **Changements 2026**

- Baisse du montant annuel finançable maximum de 3 000 € à 2 000€ par agriculteur (soit environ 10 journées de formation) ;
- Diminution de l'indemnisation de 6€/heure/stagiaire (soit environ -20%: de 36€/heure à 30€/heure). Cette diminution affecte principalement les organismes de formation qui, en majorité, ne devraient pas répercuter cette perte financière sur les agriculteurs participants ;
- Application d'une priorisation des formations. En cas de surconsommation des fonds VIVEA disponibles certaines formations considérées "non prioritaires" pourront se voir refuser la possibilité d'être financées par VIVEA ;
- Les permis restent finançables, mais il est possible qu'en cas de nouvelle surconsommation du fonds VIVEA certaines demandes soient refusées, car considérées non prioritaires.

### **Quelles conséquences pour les apiculteurs et les organismes de formation?**

- Un nombre de formations financées annuellement pour chaque agriculteur moins important et un taux de financement horaire moindre (mais qui ne devrait pas forcément changer beaucoup de choses car la majorité d'entre vous ne consomment pas tous leurs fonds annuels) ;
- De montants de financements moindres à nombre de formations équivalent pour les structures proposant des formations aux agriculteurs (ex: ADA) ;
- De potentielles annulations de formations, qui ne seraient pas financées par VIVEA pour raison de priorisation.

Concernant l'ADA Pays de la Loire nous tenons à vous rassurer : bien que ces changements entraîne une baisse des financements de notre association, cette baisse est limitée et nous continuerons à vous proposer autant de formations que les années précédentes, même si certaines d'entre elles ne sont pas éligibles VIVEA.

**Le meilleur moyen de nous aider à compenser cette diminution de financement est de venir à autant de formations de l'ADA possible !**



# Recensement national des initiatives favorables aux pollinisateurs

Dans le cadre du Plan pollinisateurs national une quatrième vague de recensement d'actions "favorables aux pollinisateurs" est en cours.

Si vous souhaitez inscrire une action pour que celle-ci soit visible au plus grand nombre, et ainsi inspire d'autres acteurs, vous pouvez le faire d'ici le 19 mars maximum.

Quelques exemples d'actions pouvant être recensées:

- Actions diminuant l'exposition des pollinisateurs aux produits phytosanitaires ;
- Amélioration de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs ;
- Favoriser l'accessibilité (connectivité) et la diversité des ressources et des habitats pour les insectes pollinisateurs.

N'hésitez pas à transmettre ce recensement à d'autres acteurs si besoin.

Inscrire une action dans ce  
recensement



## Revue de presse et ressources

### **Publication de l'accord interprofessionnel 2026-2028 par InterApi**

L'Accord interprofessionnel portant sur les cotisations relatives à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière apicole pour la période 2026 - 2028 a été publié par InterApi.

- [Consulter le communiqué de publication de l'accord](#)
- [Consulter l'accord en lui-même](#)

### **Publication du décret d'application de la loi "frelon" de mars 2025**

Ce décret du 29 décembre 2025 précise les modalités d'adoption du plan national et des plans départementaux de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes.

Les ministères de l'agriculture et de l'environnement sont responsables de la publication du plan national de lutte et les préfetures de la publication des plans départementaux.

- [Consulter le décret sur Légifrance](#)

### **Article ITSAP - Fiches sur l'étiquetage des produits de la ruche**

L'ITSAP a réalisé pour InterApi deux fiches sur l'étiquetage des produits de la ruche, sur le miel en pot et la gelée royale en pilulier.

- [A lire sur le site de l'ITSAP](#)

### **Article ITSAP - Vers des abeilles plus fortes et plus résilientes grâce à l'intelligence artificielle ?**

Dans un contexte de pertes hivernales élevées, de pression parasitaire accrue, d'exposition chronique aux stress environnementaux et de dérèglement climatique, la recherche scientifique se tourne de plus en plus

vers des outils innovants capables de décrypter les mécanismes biologiques fondamentaux qui sous-tendent la santé des abeilles.

- [A lire sur le site de l'ITSAP](#)

### **Article ITSAP - Portrait d'une exploitation sédentaire en Occitanie**

Connaissez-vous le fonctionnement et les stratégies des exploitations qui transhument très peu leurs ruches ? L'ITSAP-Institut de l'abeille et l'ADA Occitanie vous présentent dans ce portrait les particularités d'une de ces exploitations qui sont en minorité dans le sud de la France.

- [A lire sur le site de l'ITSAP](#)

### **Retour du CARI sur la journée FNOSAD et le séminaire scientifique et technique de l'ITSAP**

Le CARI a publié sur son blog des retours sur la journée technique de la FNOSAD et le séminaire scientifique et technique de l'ITSAP, qui ont eu lieu respectivement en janvier et en février 2026.

- Consulter les retours sur la journée FNOSAD :
  - [Stratégie de lutte contre le frelon asiatique](#)
  - [Focus sur le microbiote intestinal de l'abeille](#)
  - [Lutte contre les acariens parasites de l'abeille](#)
- [Consulter le retour sur le séminaire ITSAP](#)

### **"Ils ont tout mangé" : des sangliers amateurs de miel détruisent des ruches dans le Var**

- [A lire sur France 3 Régions](#)



## **Rubrique des annonces**

### **Recherche d'un emploi saisonnier pour la saison apicole 2026**

Habitant en Vendée, je souhaite me former concrètement au métier d'apicultrice et suis à la recherche d'un emploi saisonnier permettant une immersion pratique.

Je suis extrêmement motivée et prête à m'investir pleinement pour apprendre rapidement toutes les facettes du métier sur le terrain.

[Mon CV est disponible ici](#). N'hésitez pas à me contacter (06 42 32 06 79) !

Lola Janan

## Vous avez une annonce à faire passer ?

Achat / vente de matériel, essais, ruches, recherche de main d'œuvre...  
N'hésitez pas à transmettre votre annonce  
pour la diffuser dans cette lettre d'infos rapide !

Vous cherchez une ancienne petite annonce?

[Retrouvez la sur la page dédiée de notre site internet](#)



[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire - apiculteurs \(collège 1\)](#)



Avec le soutien de :



ADA Pays de la Loire  
adapaysdelaloire@gmail.com  
07 76 36 65 50  
<https://www.adapl.org/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit à la liste de diffusion d'informations de l'ADA PL.

[Se désinscrire](#)

